

CABINET VETERINAIRE CONSEIL

P. Bourguignon H.Hurth D.Marchand V.Muller H.Perrin M.Retureau L.Werner
16 boulevard Denis Papin 35500 VITRE - ☎ : 02.99.76.16.36 – Fax : 02.99.76.16.38
16 rue du Poitou 53200 CHATEAU GONTIER - ☎ : 02.43.07.04.06 – Fax : 02.43.07.95.50
Avenue de la Promenade 79140 CERIZAY - ☎ : 05.49.80.68.00 – Fax : 05.49.80.16.28

Vétérinaire : Alexis NALOVIC

N° d'ordre : 28631

Elevage : SCEA Le Chesnot

Adresse : Le Chesnot, 35 BILLE

A Vitré, le 15/09/2021

Aux regards des différents documents joints, la SCEA du Chesnot produit un porc pouvant être qualifié de « Porc sans antibiotique* » dans le cadre suivant :

- Le qualificatif ne peut porter que sur les produits issus des porcs charcutiers et non pas des truies.
- Ce statut doit spécifier que les porcs n'ont pas reçu de traitements antibiotiques à partir de 21 jours d'âge et jusqu'à l'abattage.
- Enregistrement des prescriptions d'antibiotiques dans un registre:

Injectables et poudres orales :

Le cabinet vétérinaire prescripteur enverra une synthèse des prescriptions réalisées tous les 6 mois en rappelant l'animal cible et la pathologie traitée

Aliments médicamenteux :

Enregistrement par l'éleveur des prescriptions antibiotiques par l'aliment à chaque livraison

- Enregistrement des utilisations d'antibiotiques dans un registre
- Bouclage et double frappe ATBATB sur des porcs traités aux antibiotiques entre 21 jours d'âge et l'abattage
- Retrait du lot complet en cas de nécessité d'un traitement collectif par pompe doseuse.